

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-17

Séance du 15/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Présents: 13

Absent(s): 2

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 13

> Contre: 0 Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

<u>Etaient présents</u>: Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Christophe RÉCHER, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoir: Néant

Était excusée : Caroline TOUTAIN

Absente: Sophie COMONT

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Maryline MAUPAIX

Date de convocation 08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20230615-2023-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023 Publication : 22/06/2023

Prestataire de service cantine

Suite à l'avenant au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas. Un appel d'offre a été ouvert sur la plateforme ADM 76. L'ouverture des plis a eu lieu le 30 mai 3023.

Le 7 juin 2023, la commission d'appels d'offres s'est réunie à nouveau pour analyser les offres proposées par les 4 prestataires de services. Un rapport d'analyse a été établi.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer le nouveau marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire signe les documents du nouveau marché

> Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire, Rémi MALO

Commune d'Etainhus